

**SARL BOA**

*A l'attention de Madame ETCHETO  
Valérie*

**120 Boulevard amiral Mouchez  
76600 LE HAVRE  
SARLBOA**

|  |
|--|
| <p><b><u>DOCUMENT DE SYNTHÈSE</u></b></p> <p><b>VERIFICATION DE LA HAUTEUR DE CHUTE CRITIQUE D'UN ECHANTILLON<br/>DE SOL DE RECEPTION POUR AIRES DE JEUX</b></p> |
|--|

### **1. PORTEE DU DOCUMENT**

Le présent document constitue la synthèse du rapport n°13372305 en date du 4 novembre 2013 qui donne le détail du résultat des vérifications réalisées sur le produit décrit ci-dessous.

### **2. PRODUIT CONCERNE**

- Référence : Fibre de copeaux de bois
- Marque : BOA
- Description : Le matériau est constitué de bois sec recyclé d'essences épicéa ou pin non traité, sélectionné et trié, exempt de souillures ou d'imprégnations de produits étrangers. A partir de palettes en bois, un processus mécanique de broyage élaboré suivi d'un tamisage par passage dans plusieurs grilles permet d'obtenir le produit final des copeaux de bois naturels.
- Granulométrie : 5 à 70 mm selon les copeaux représentatifs de l'échantillon fourni
- Notice : Notice technique de la SARL BOA
- Couleur : Naturel sans colorant
- Application : Matériau naturel meuble particulière utilisé comme sol de réception pour les aires de jeux à usage collectif

### **3. PORTEE DE LA MISSION**

Détermination de la hauteur de chute critique d'un matériau absorbant l'impact selon le référentiel normatif suivant :

- Norme NF EN 1177 d'octobre 2008 : Sols d'aires de jeux absorbant l'impact, détermination de la hauteur de chute critique.

### **4. RESULTAT DES ESSAIS**

|  |
|--|
| <p><b>La hauteur de chute critique (HCC) pour l'échantillon objet de la vérification est de 3 mètres pour une épaisseur minimale de 200 mm avec application en complément d'une épaisseur supplémentaire de 100 mm selon le détail de la note 1.</b></p> |
|--|

**Note 1 :** En référence au chapitre 4.2.8.5.1 la norme NF EN 1176.1 d'octobre 2008 **une épaisseur de 100 mm doit être ajoutée aux résultats des essais** afin de tenir compte du déplacement du matériau en cours d'utilisation.

**Note 2 :** En référence au chapitre 4.7.2 de la norme NF EN 1177 d'octobre 2008, ce matériau doit être conforme aux exigences de la norme NF EN 1176.1 de 2008, et notamment aux articles 4 et 6.

BREST  
Le 21 mai 2014

Le référent technique aires et équipements de jeux  
Olivier ESCULIER

